



Vous êtes un **employeur** à la recherche de personnel ?

Vous êtes **sans emploi** et vous êtes à la recherche d'un second souffle ?

La Mission Régionale Huy-Waremme (MIRHW) peut vous accompagner !

Comment ?

1. Pour les employeurs

L'assistance lors d'un recrutement de personnel est proposée gratuitement par la MIRHW, avec si besoin la mise en place d'une formation à destination des futurs travailleurs.

Lors d'un recrutement, par exemple, nous offrons les services suivants : définition d'un profil de fonction, diffusion de l'offre d'emploi (site du Forem, Indeed, facebook et site de la MIRHW), réception et présélection des candidatures, entretiens d'embauche, etc.

Il est enfin important de préciser que chaque étape s'effectue en parfaite collaboration avec l'employeur et que la MIRHW peut s'adapter à chaque demande.

2. Pour les demandeurs d'emploi

Les formations alternées et le jobcoaching sont les deux piliers du travail de la MIRHW.

Dans un suivi jobcoaching, nous soutenons par exemple le travail de rédaction de CV ainsi que la lettre de motivation. Nous élaborons une véritable stratégie afin de postuler de la manière la plus efficace que possible. Lors de l'obtention d'un contrat de travail, le travail de la MIRHW continue par le biais du suivi dans l'emploi.

Un « matching » entre les offres d'emploi détectées et les demandeurs d'emploi accompagnés est réalisé.

Pour qui ?

1. Pour les employeurs

De la grande entreprise en passant par le commerce de proximité (et tous secteurs confondus), la MIRHW travaille quotidiennement avec des sociétés telles que Mc Donald's, Quick, Lunch garden, Wibra, Zeeman, Spar, Carrefour mais aussi des maisons de repos, des écoles, des agences de titre-services, des restaurants, des sandwicheries, des friteries, des magasins de vêtements, etc.

2. Pour les demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi suivis par la MIRHW doivent être inscrits comme tel auprès du Forem. Ensuite, il faut appartenir à l'une des catégories suivantes : ne pas avoir de CESS, OU être sans emploi depuis 2 ans lors des 3 dernières années (les courtes périodes de travail étant assimilées à de l'inactivité), OU bénéficier d'une aide sociale par le biais du CPAS OU réintégrer le marché de l'emploi après une longue période d'inactivité OU être ressortissant étranger OU avoir le statut de réfugié OU sortir d'une activité d'indépendant OU posséder une décision de l'AVIQ OU terminer d'un contrat dit tremplin comme l'article 60, PTP, etc.

En 2018, la Mission Régionale Huy-Waremme a permis la mise à l'emploi durable (6 mois minimum) de 200 demandeurs d'emploi
Pourquoi pas vous !

Article MIRHW bulletins communaux



Contact

Vous êtes un **employeur** ou un **demandeur d'emploi** et vous désirez en savoir plus ?

Deux possibilités s'offrent à vous pour nous contacter :

- Par téléphone au 019/33.08.81 (bureau de Waremme) ou au 085/82.85.08 (bureau de Huy). Nos autres bureaux se trouvent à Wanze, Hannut et Engis.
- Par le biais d'internet et de notre page facebook (Mission Régionale Huy-Waremme) ou par courriel : info@mirhw.be

N'hésitez pas à consulter notre site internet : www.mirhw.be

